

2020

Rapport sur l'exercice des droits de vote



TALENCE
GESTION

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020



Date de publication du rapport : 30/04/2021

Conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Talence Gestion vous fait part des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote aux Assemblées générales des actionnaires des émetteurs dont les OPC dont elle assure la gestion financière sont actionnaires.

Le présent rapport à trait à la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

1. PERIMETRES DE VOTE

A ce jour, la politique de vote pour la Gestion Collective de Talence Gestion respecte strictement les règles suivantes : l'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des OPC qu'elle gère, détient au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société et/ou que la ligne tous OPC confondus représente au moins 1% du total des actifs de la Gestion Collective.

Par ailleurs, les gérants des fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France se sont engagés à voter à l'ensemble des assemblées des sociétés détenues dans leur portefeuille respectif.

Notre périmètre de vote, en chiffres

Périmètre OPC - Données arrêtées au 31/12/20	France	International	Total
Nombre de sociétés en portefeuille	178	86	264
Nombre de sociétés pour lesquelles nous détenons au moins 1% du capital ou des droits de vote	11	1	12
Nombre de sociétés pour lesquelles tous les OPC confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la Gestion Collective	2	0	1
Nombre de sociétés détenues dans Talence Epargne Utile	69	0	69
Nombre de sociétés détenues dans Talence Humpact Emploi France (dont l'Assemblée Générale est intervenue après la création du fonds)	1	0	1
Nombre de sociétés pour lesquelles nous détenons des droits de vote à exercer, selon notre politique de vote	83	1	84

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020



2. PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE VOTE DE TALENCE GESTION

Talence Gestion est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les OPC (Fonds ou SICAV) sont investis. La société de gestion a pour objectif d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle ait confiance dans leur gouvernance et qu'elle soit en accord avec les stratégies fixées par leurs dirigeants.

Pour l'ensemble de la gamme d'OPC, compte tenu de la connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des Assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Pour les fonds « responsables », une vigilance complémentaire est apportée aux résolutions en matière :

- d'environnement, afin de réduire les impacts environnementaux défavorables ;
- social et de respect des parties prenantes, afin de favoriser les intérêts des salariés de l'entreprise, l'équilibre hommes-femmes et la transparence de l'information ;
- de gouvernance, afin de favoriser le degré d'indépendance du Conseil d'administration et les seuils réglementaires minimaux prévus par la loi.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des OPC de Talence Gestion, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

3. BILAN DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2020

3.1. Exercice des droits de vote dans le cadre du périmètre défini par la politique de vote

- Données arrêtées au 31/12/20	Périmètre OPC
Nombre de sociétés pour lesquelles nous détenons des droits de vote à exercer	84
Nombre de sociétés pour lesquelles nous avons exercé nos droits de vote pour une Assemblée Générale	80
Part de participation conformément à la politique de vote	95%

Pour l'exercice 2020, Talence Gestion a voté aux assemblées générales de 80 sociétés françaises cotées, ce qui représente 1822 résolutions. Le nombre de sociétés dans lesquelles Talence Gestion disposait de droits de

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020

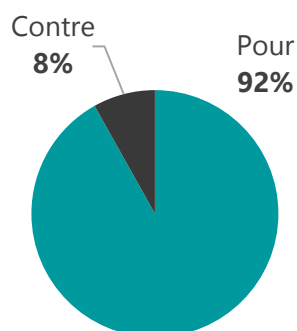


votes et pour lesquelles elle aurait dû exercer ses droits sur cette période était de 84. Le taux de participation conformément à la politique de vote défini par la société de gestion ressort ainsi à 95% sur l'exercice 2020.

Les sociétés françaises représentaient la quasi-totalité des votes exprimées sur la période étant donné que les 2 fonds « responsables » Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France pour lesquels les gérants se sont engagés à voter à toutes les Assemblées Générales sont des fonds investis 100% sur des actions françaises.

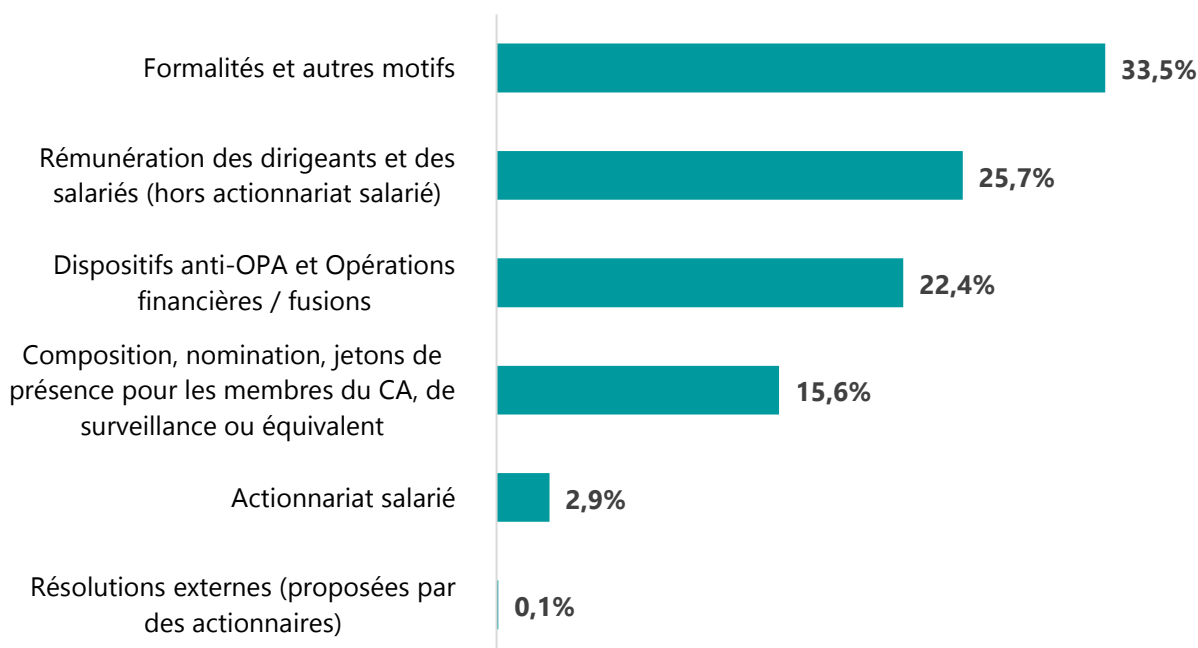
L'ensemble des votes ont été réalisés par correspondance.

3.2. Distribution des votes exprimés



Sur les 1822 votes exprimés, les votes en opposition ont représenté 8% des votes soit un total de 148 votes « contre ».

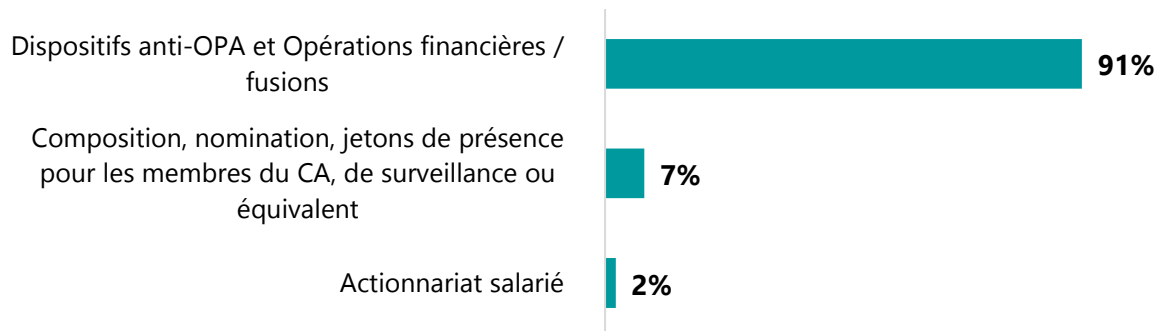
3.3. Répartition de l'ensemble des votes



Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020



3.4. Répartition des votes « Contre »



Sur les 80 Assemblées auquel Talence Gestion a participé, l'équipe de gestion a voté « contre » à au moins une résolution lors de 44 Assemblée. Plus de 90% des votes « contre » exprimés portent sur les autorisations pour opérations sur capital et 7% des votes relèvent de résolutions portant sur la gouvernance des entreprises (nomination et rémunération des administrateurs).

4. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

TALENCE GESTION n'a pas détecté de conflit d'intérêts dans le cadre des votes réalisés.

TALENCE GESTION est en effet une société de gestion totalement indépendante, détenue par ses dirigeants et ses salariés, disposant de sa propre recherche ou faisant appel à de la recherche externe.

Elle n'est liée à aucun établissement financier en charge d'une activité d'intermédiation, d'une activité de recherche ou d'une autre activité financière.

A propos de Talence Gestion

Talence Gestion, société de gestion agréée par l'AMF (n° GP-10000019), entrepreneuriale et indépendante fondée en 2010, a pour vocation de bâtir une stratégie d'investissement au service des projets de ses clients avec un accompagnement sur-mesure à l'opposé de la tendance à l'industrialisation des métiers de la finance. Cette mission est assurée par une équipe d'experts passionnés par leur métier constituée de 13 gérants et d'un pôle d'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale. Solide et agile, Talence Gestion bénéficie des atouts d'une entreprise à taille humaine proche de ses clients (réactivité, proximité et flexibilité) tout en leur donnant accès à une large offre de placements et de services digne d'un grand groupe.

A fin 2020, Talence Gestion compte plus de 1 500 clients et familles pour plus de 1 milliard d'encours sous gestion. Plus d'informations sur : www.talencegestion.fr